

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 26 septembre 2022 à 20h00, à la salle du conseil communal de Paudex.

Le Président

Ouvre la séance à 20.00 heures.

Mmes Karine Crousaz et Nicolette Engelbrecht ainsi que MM. Robin Lemmel, Jean-Marc Rüeger et Jean-Daniel Volet sont excusés.

1.

APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

32 conseillères et conseillers sont présents, 5 sont excusés et 3 personnes sont non excusées.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président

Présente l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

3.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2022

Le PV est accepté à l'unanimité.

4.

COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président

Résultats des votations :

Le dimanche 25 septembre ont eu lieu les votations fédérales et cantonales dont voici les résultats : *voir slide annexé pour les détails.*

- ➔ 1er objet : initiative sur l'élevage intensif : **NON 62.9%**
- ➔ 2^{ème} objet : AVS 21 : **OUI 50.6%**
- ➔ 3^{ème} objet : financement de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA : **OUI 55.1%**

- ➔ 4^{ème} objet : modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé : **NON 52%**
- ➔ 5^{ème} objet (Cantonal-Vaud) : création d'un conseil de la magistrature : **OUI 65.18%**

5.**ASSERMENTATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES DU CONSEIL****Le Président**

Suite à la démission de MM Mohammed Khelidh, Michael Ferreira, Adrien Curdy, Pierre-André Di Natale ainsi que de Mmes Claudine Di Natale et Caroline Genovese

Le Président demande aux personnes suivantes de bien vouloir se lever et de venir devant l'Assemblée :

- Mme Denise Bovey
- Mme Ghislaine Bloch Rivier
- Mme Mariaroza Kampani Vlamopoulos
- M. Thierry Weber
- M. Oliver Nucci

Le Président demande aux membres du Conseil de se lever et lit le texte d'assermentation. Les appelés font la promesse solennelle.

Le Président invite les nouveaux membres du Conseil à rejoindre leur place, à s'asseoir et leur souhaite une cordiale bienvenue au sein du Conseil Communal.

6.**ELECTION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔTS ET DE TAXES****M. Viand** :

Se propose pour être membre de cette commission.

Le Président

M. Luc Viand est élu par acclamation.

7.**ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DES TAXIS LAUSANNOIS ET D'UN SUPPLÉANT****Mme Chatelan**

Se propose pour être membre de cette commission.

Mme Naudin

Se propose pour être membre suppléante de cette commission.

Le Président

Les 2 candidates sont élues par acclamation.

8. ELECTION D'UN MEMBRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE L'ASEL (ASSOCIATION SÉCURITÉ EST LAUSANNE)

M. Sanchez Se propose pour être membre de cette commission

Le Président M. Juan-José Sanchez est élu par acclamation.

9. ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT À LA COMMISSION RÉGIONALE PCI

Mme Santini Rüeger Se propose pour être membre suppléante de cette commission

Le Président Mme Valérie Santini Rüeger est élue par acclamation.

10. PRÉAVIS MUNICIPAL 03-2022 – PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM) ET RÈGLEMENT DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (RPACOM)

M. Le Franc Donne lecture de son rapport de commission que chaque conseiller a valablement reçu et lit les conclusions.

Le Président Remercie M. Le Franc pour la lecture de son rapport ainsi que tous les membre de la commission ad hoc pour le travail fourni et ouvre le débat.

Mme Naudin Relève qu'il y a de nombreux projets prévus par la commune et s'interroge sur la façon dont ils seront financés, sachant que la commune rencontre déjà quelques difficultés financières.

M. J.-F. Spring Les projets seront réalisés les uns après les autres mais il ne faut pas s'attendre à des financements magiques de la part du canton.

M. Desbaillets Interroge le Président de la commission ad hoc concernant son rapport et lui fait remarquer que celui-ci s'est concentré sur les points modifiés du préavis initial et qu'il ne traite pas du texte dans sa totalité . Il rend également attentifs les membres du Conseil Communal que ce soir le vote doit se faire sur le préavis global.

M. Le Franc Confirme que la commission ad hoc s'est en effet concentrée sur les modifications, vu que le préavis global avait déjà été approuvé. De ce fait, ils n'ont pas souhaité repasser en revue tous les documents.

M. J.-F. Spring C'est le résultat d'une longue séance déjà votée à l'époque. Nous ne pouvons pas revenir sur tout. Nous nous sommes concentrés sur les modifications mais il est vrai que le canton nous demande une validation du document complet par le Conseil Communal. Si des modifications importantes sont apportées, nous devons refaire une mise à l'enquête avec un nouveau vote par le Conseil Communal.

M. Desbaillets

Lors de la 1^{ère} discussion, M. Desbaillets avait déjà attiré l'attention sur la hauteur des bâtiments en comparant avec nos communes voisines Pully et Lutry. Ces communes ont décidé de mesurer la hauteur des constructions par rapport au terrain naturel. M. Desbaillets est choqué par la taille des bâtiments qui pourront être réalisés.

M. Spring présentait l'approche de la municipalité qui voulait laisser un maximum de liberté aux architectes qui souhaitent construire soit en hauteur ou en largeur. M. Desbaillets pense qu'il ne faut pas laisser cette liberté aux architectes et qu'il serait préférable de construire plus bas mais plus large. M. Desbaillets demande à la municipalité de revoir son principe et d'enlever 1 étage dans ce qui est possible de construire dans la partie nord de la commune. Les membres du conseil ne sont peut-être pas conscients de la hauteur des bâtiments qui seront construits.

M. J.-F. Spring

Construire plus haut peut avoir l'avantage de laisser des ouvertures entre les bâtiments plus espacés. Par exemple, à Belmont, il y a des bâtiments sur 1 étage. La liberté de construction est laissée à l'architecte. A lui d'évaluer la pente du terrain et son environnement. Nous ne pouvons pas faire des exceptions.

M. Baer

Demande confirmation à M. Spring sur le fait qu'il est possible de construire plus haut mais moins large ?

M. J.-F. Spring

Confirme que nous devons laisser 5-6 mètres entre les bâtiments. Par exemple : pour 200 m² de plancher il est possible de construire sur 4 étages à 50 m² ou 2 étages à 100m² etc., aux architectes de répondre à ces critères.

Mme Naudin

Demande s'il y a une limite de hauteur ou d'étages ?

M. J.-F. Spring

Oui, bien évidemment, la hauteur est limitée à 14,5 ou 18 m, selon la zone

Le Président

Demande au Conseil Communal de passer au vote sur les conclusions du préavis :

- ✓ 25 acceptations
- ✓ 6 avis contraires
- ✓ 4 abstentions

Le préavis 03-2022 est accepté avec 6 avis contraires et 4 abstentions.

11.**COMMUNICATIONS MUNICIPALES****M. Kehtari****Informations concernant le marché de l'électricité :**

Nous avons eu 3 coupures ces derniers temps, indépendantes les unes des autres. Une première fois à cause de la foudre, la deuxième fois à cause de travaux à Pully et une troisième fois samedi dernier à cause d'un problème sur une ligne à haute tension.

Sur le site internet de la commune, vous trouverez le numéro de téléphone d'urgence avec un service de piquet pour toute intervention. Le marché de l'électricité est complexe. Chaque distributeur doit transmettre la provenance de l'électricité. Dans les grandes lignes, la répartition de l'énergie en Suisse en 2020 était composée d'env. 66% d'énergie hydraulique, dont 50% vient de Suisse et d'env. 20% d'énergies non-renouvelables comme le nucléaire, également produite en Suisse. Ce qu'il faut retenir, c'est que la plupart de l'électricité que nous consommons est produite en Suisse. Nous sommes dépendants à env. 20% de l'étranger (chiffres 2020). Nous exportons également notre électricité, surtout pour l'hydraulique. Il s'agit d'accords d'échanges entre différents pays.

M. Kehtari

Nous faisons également partie de l'OSTRAL (organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise). Tous les services industriels font partie de l'OSTRAL. Nous étudions les niveaux de consommation et nous surveillons l'approvisionnement.

Actuellement, les niveaux des barrages sont plus faibles, les centrales nucléaires ont été arrêtées, notamment en Allemagne. Tous ces facteurs nous mènent vers une crise. C'est pour cette raison que les grands consommateurs prennent des mesures de prévention :

- Réduire l'éclairage publique
- Baisser le niveau de chauffage

Nous avons déjà baissé quelques ampoules sur la place du village de Paudex.

Le tarif de l'électricité se trouve sur le site internet de la commune. Nous aurons une hausse d'environ 33% pour 2023. Ce taux est très modéré par rapport à d'autres communes qui sont plutôt proches des 50%.

Nous stoppons notre contrat avec Romande Energie. Dès 2023 les Services Industriels de Lausanne nous fourniront l'électricité.

L'électricité est achetée à l'avance (env. 2 ou 3 ans en avance). En 2020/2021 le prix se négociait à environ CHF 0.05/ct le kilo water. Maintenant il est à CHF 0.50-0.60/ct le kilo water. L'Elcom définit la consommation moyenne et valide les tarifs de l'électricité pour chaque commune

-
- M. Desbaillets** *A dû quitter la séance prématurément, à 20h50.*
- Mme Fontannaz** Aimerais connaître les projets et intentions de la commune pour faire des économies d'énergie. Une baisse de l'éclairage public est-elle prévue ? Serait-il envisageable de diminuer l'intensité de l'éclairage ? La commune pourrait-elle offrir des lampes de poche solaires ou des brassards lumineux aux habitants ?
- M. Kehtari** La municipalité n'a pas encore pris de décision. Il n'est pas possible de couper l'éclairage public pour des raisons de sécurité. Nous sommes déjà passés aux LED dans plusieurs rues ce qui représente de belles économies. Nous prévoyons d'éclairer aux LED où cela sera possible et également d'allumer 1 lampadaire sur 2. Nous avons une obligation de faire des économies d'énergie au sein du bâtiment communal.
- M. Baer** Demande si l'éclairage du tennis est déjà équipé de LED.
- M. Kehtari** Confirme que c'est bien le cas.
- M. Hofmann** Félicite notre commune car nous ne sommes pas dans un cas de figure extrême par rapport à l'augmentation du taux de l'électricité. Affirme que le terrain de tennis est bien éclairé aux LED mais fait remarquer que le terrain est souvent allumé après 22h00. Il demande s'il serait possible d'installer un système automatique qui permettrait d'arrêter les lumières du tennis.
- Mme Martin** Confirme qu'un dispositif automatique est déjà en place mais que vraisemblablement certaines personnes rallument l'éclairage après 22h00 manuellement.
- M. Kehtari** A propos du recours 2019 concernant la facture sociale, le dossier est toujours auprès du tribunal qui doit encore se prononcer et rendre son verdict. Pour information, en 2021, 37 communes nous ont rejoint avec un recours. En 2022, un contre-projet « SOS Communes » a été lancé.
- M. Desbaillets** *Rejoint à nouveau le Conseil Communal à 21h10*
- Mme Martin** L'UAPE de Paudex était jusqu'à présent fermée les mercredis après-midis ce qui n'est plus le cas.
- Les aménagements extérieurs sont terminés. Des sacs de culture ont été amenés par des associations. Tout le monde est invité à cueillir et à déguster ce qui pousse dans ces petits potagers.

La soirée d'accueil des naturalisés, des nouveaux habitants et des jeunes de 18 ans a eu lieu. Seuls 2 jeunes sont venus à cette soirée. C'est dommage que les jeunes ne s'approchent pas plus de la commune. Les jeunes reçoivent une carte « Cultissime » qui soutient différents organismes comme les Ballets Béjart, le Théâtre de Vidy et bien d'autres encore. Pour les jeunes de 18 à 25 ans, la commune finance la moitié des billets. Cela leur permet de s'approcher de la culture.

Le culte en plein air a réuni beaucoup de monde. Notre chapelle ayant disparu.

Fête des vendanges de Lutry : depuis de nombreuses années, la commune de Paudex participe à la fête des vendanges de Lutry. Nous avons besoin de personnes prêtes à confectionner 2 chars ainsi que des habits pour les défilés des enfants. Tous les parents de l'école ont été invités à participer à ce travail. Personne ne s'est proposé. Cette fête est importante pour nous parents mais surtout pour les enfants de la commune. Voulons-nous encore nous engager pour cette fête? C'est une question ouverte.

M. Hofmann

Félicitations pour le mobilier urbain qui a été installé, c'est très plaisant et très réussi.

Les poubelles ainsi que des palettes sont encore entreposées, ce qui n'est pas très esthétique par rapport au mobilier urbain

Mme Martin

La fixation des poubelles est en cours. Nous sommes encore en train de finaliser le processus.

M. Hofmann

Concernant l'engagement des gens dans les associations, il est de plus en plus difficile de faire participer les personnes à des événements et autres actions. La fête des vendanges est une fête « culte » et pour répondre à cet appel du cœur, nous pourrions créer un comité. M. Hofmann se propose de réfléchir plus sérieusement à cet engagement.

Mme Martin

Nous voyons fleurir une jolie vie de quartier avec des personnes qui souhaitent que cette fête et d'autres manifestations soient maintenues mais les gens ont de la peine à s'engager. Nous allons approfondir la question. Toute personne qui a envie de s'engager pour une vie sociale et solidaire de Paudex peut contacter Mme Martin.

M. Chaubert

Les 2 apprentis de la commune ont bien terminé et réussi leur apprentissage. Bravo à eux deux !

M. Hervé Nicola a quitté la commune et les entretiens d'embauche pour le remplacer ont commencé.

M. Julian Portal a commencé son apprentissage la semaine dernière. Il a demandé une bourse.

Le règlement du personnel a été modifié par M. Chaubert et Mme Crétignier. Le document a été transmis au Canton pour validation. Il sera présenté au Conseil en fin d'année.

Mme Dillner-Reichen La récolte du raisin 2022 est exceptionnelle ! Nous aurons certainement un très bon vin en 2023.

Le vin de 2021 a été goûté et il est très bon.

La place de livraison sur la Bernadaz permettant de desservir la brasserie de Paudex va être supprimée.

A propos de la signalisation, le chemin de la Paudèze est interdit à toute circulation, même à vélo. La signalisation va être modifiée pour autoriser les cycles.

Pour rappel, un vélo roulant à 45km n'est plus considéré comme un vélo.

M. Hofman Qu'en est-il du test de la zone de « dépose » entre le terrain de tennis et le parking ?

Et qu'en est-il de l'élimination des bacs avec les plantes « mortes » ?

Mme Dillner-Reichen Nous avons eu des retours positifs de l'UAPE concernant cette zone de dépose. Cela fonctionne bien.

Concernant les plantes, nous avons décidé de ne pas les remplacer. Au départ, il était prévu de mettre des bacs tout le long de la route pour éviter le stationnement sauvage mais ce n'est pas une solution à cause de l'entretien des plantes (arrosage etc..). La Municipalité va trouver une autre solution pour empêcher les gens de se garer.

Le Président Rappelle la date de la prochaine séance soit le 10 octobre 2022. Attention la séance de novembre a été avancée au 21 novembre (prévue initialement le 28 novembre).

La séance est levée à 21h38.

La date de la prochaine séance est fixée au lundi 10 octobre 2022 à 20h00.

Le Président

La Secrétaire

Laurent Witschi

Rosanna Sanchez